



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 26 MARS 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 MARS 2010

**

COMPTE RENDU

**

Etaient présents :

M. PECQUERY, Président de l'Institution et conseiller général du canton de Gamaches
M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie
M. DUHAMEL, Conseiller général du canton d'Aumale
M. JACOB, Conseil général du canton d'Hallencourt
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime
M. VANSEVENANT, Conseiller général du canton de Friville Escarbotin

M. DALE, Payeur départemental de la Seine Maritime

M^{elle} BERNIZET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle
M. BILLARD, Directeur, chargé de mission - EPTB Bresle
M. MACKELBERG, animateur « nature et pêche » - EPTB Bresle
M^{me} MARQUET, Direction de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime
M^{me} OLIVIER, Agence de l'eau Seine-Normandie
M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer
M. BOULOGNE, *Conseiller général du canton de Roisel (80) (invité)*
M^{me} GAOUYER, Conseillère générale du canton d'Eu
M. LOIN, Conseiller général du canton de Blangy-sur-Bresle
M^{me} HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est (pouvoir à M. PECQUERY)
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest
M. MAUGEZ, Conseiller général du canton de Songeons, représentant du Président du Conseil général de l'Oise

M^{elle} AGOGUÉ, Animatrice de bassin versant - EPTB Bresle
M. BARREAU, Directeur de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime
M^{me} LUCAS, Direction du développement des Territoires-Service environnement - Conseil général de l'Oise
M^{me} MÉLENEC, Direction de l'environnement, Conseil général de la Somme

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 MARS 2010

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 26 octobre 2009	4
2. Personnels de l'Institution.....	4
2.1.Départ de M. Forgeois en détachement	4
2.2.Reconduction du contrat de travail de l'animatrice de bassin versant et réflexion sur les besoins humains supplémentaires de l'EPTB.....	4
2.3.Financements extérieurs pour l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle (SAGE).....	6
3. Exercice budgétaire 2010.....	6
3.1.Compte administratif 2009.....	6
3.2.Budget primitif 2010	6
3.3.Sortie de biens de l'inventaire.....	7
4. Rapport d'activités de l'Institution Bresle pour l'année 2009	11
5. SAGE de la Vallée de la Bresle	11
6. Animation de bassin versant	11
6.1.Protection de la qualité de la ressource : opération sur les produits phytosanitaires : présentation du bilan	11
6.2.Maîtrise des ruissellements en milieu urbain : plaquettes de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales	11
6.3.Coordination de la politique de bassin versant.....	12
7. NATURA 2000.....	14
7.1.Financement de l'animation du Document d'Objectifs pour 2010	14
7.2.Les objectifs 2010 en termes de Contrats Natura 2000 et de MAET	14
8. Travaux sur le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs ou continuité écologique	15
8.1.Les futurs travaux et le recrutement d'un chargé d'études	15
9. Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)	15
9.1.Bilan final 2009.....	15
9.2.Campagne CIPAN 2010.....	16
10. Animations « nature et pêche » 2010.....	16
10.1.Les animations prévues sur 2009-2010	16
11. Point sur l'évolution de la pêche associative	17
12. Changement de locaux de l'Institution.....	17
13. Divers	18
13.1.Vie de l'EPTB	18
13.2.Projets limitrophes en cours	19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 MARS 2010

**

COMPTE RENDU

**

Le Président ouvre la séance en excusant les personnes invitées qui ne pourront pas être présentes à cette séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 26 octobre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Personnels de l'Institution

2.1. Départ de M. Forgeois en détachement

Tout d'abord, M. PECQUERY évoque le départ en détachement de l'animateur « nature et pêche », M. FORGEOIS, remplacé au 1^{er} janvier 2010 par M. MACKELBERG.

M. MACKELBERG se présente et évoque les grands axes de développement liés à son poste.

2.2. Reconduction du contrat de travail de l'animatrice de bassin versant et réflexion sur les besoins humains supplémentaires de l'EPTB

M. PECQUERY excuse l'absence de M^{elle} AGOGUÉ à ce conseil. Il explique la nécessité d'étoffer le personnel des services de l'EPTB Bresle pour faire face aux nouveaux besoins sur le bassin versant que ce soit sur le plan de la continuité écologique et des migrateurs comme sur l'animation de bassin versant *stricto sensu*. Il souhaite aussi que les diverses tergiversations sur les futurs locaux de l'Institution aboutissent rapidement afin que l'EPTB puisse envisager plus sereinement une continuité dans ses actions.

Il indique néanmoins sa vigilance sur le plan financier compte tenu du contexte actuel pour les Départements en lien avec la réforme des collectivités territoriales qui se prépare.

M. SÉNÉCAL indique qu'il est tout de même nécessaire d'avancer pour que l'Institution garde une certaine crédibilité auprès des acteurs et des citoyens de la vallée tout comme auprès des partenaires financiers.

M. PECQUERY note que derrière ces interrogations, il y a le devenir des compétences des collectivités territoriales qui est en jeu, dont celles des Départements. Il convient durant cette période d'attente et d'incertitude de rester informé mais, pour reprendre les propos précédents, il est important réfléchir à la façon dont l'Institution peut continuer à produire des actions et à remplir son rôle d'établissement public territorial de bassin (EPTB).

M. BILLARD précise que le contrat de travail de l'animatrice prend fin au 31/08/2010 et que sont en jeu, deux postes potentiels à créer à court terme pour l'Institution :

- un poste de chargé d'étude "continuité écologique/migrateurs" sur lequel le Conseil a déjà donné son accord si les financements publics sur ce poste étaient suffisants (c'est à dire supérieurs ou égaux à 70% d'aides publiques),
- un poste d'animateur qui viendrait travailler conjointement avec M^{elle} AGOGUÉ sur le bassin versant mais dans le domaine agricole puisqu'à ce jour, et bien que cela fasse partie des attributions du poste de l'animatrice de bassin versant, il n'a pas été possible de travailler sur ce domaine faute de temps. Ce constat avait par ailleurs déjà été fait lors de la création du poste d'animatrice de bassin versant lequel contenait l'équivalent de travail de deux ou trois postes à temps plein. Nous arrivons au moment où un seul temps plein sur de l'animation de bassin versant n'est plus suffisant.

Il indique également que depuis son arrivée, le poste d'animatrice de bassin n'a pas fait l'objet de recettes autres que celles prévues par les statuts de l'Institution. Aucune demande auprès de financeurs extérieurs n'a été faite. Après une entrevue avec l'Agence de l'eau, le 6 janvier dernier, il semble qu'une partie du poste de M^{elle} AGOGUÉ puisse être financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le taux est de 50% sur les missions éligibles aux critères de l'Agence. Cependant, certaines missions actuellement effectuées par l'animatrice telles que par exemple les avis donnés sur les projets d'urbanisme n'en font pas partie.

M. PECQUERY se dit très satisfait du accompli par M^{elle} AGOGUÉ et souhaite que son contrat soit reconduit pour que puisse être mené à bien toutes les missions qui lui incombent.

M. BILLARD rappelle qu'une des missions de l'animatrice de bassin est de porter le contrat d'objectifs et de gestion des eaux (COGE) de la Bresle, politique départementale seinomarine de bassin versant. Il existe une alternative pour étendre le travail réalisé dans le cadre de ce dispositif à l'ensemble du bassin versant : la signature d'un contrat global avec l'Agence de l'eau. L'attribution des aides de l'Agence sur le poste de l'animatrice de bassin n'est toutefois pas conditionnée par la signature d'un contrat global.

M^{me} OLIVIER précise que cette attribution reste assujettie à la signature d'un contrat d'animation avec l'Agence (comme c'est déjà le cas pour le SAGE). La différence étant principalement que le contrat d'animation est signé avec l'EPTB pour financer une animation bien ciblée alors qu'un contrat global serait signé avec tous les maîtres d'ouvrages ayant une action inscrite dans ce contrat donc plus long et plus complexe à définir. Le contrat global est un outil du IX^{ème} programme de l'Agence, qui prendra fin au 31/12/2012 avec ce programme. Il n'y a pas de certitude quant à son éventuelle reconduction malgré les grands bénéfices en termes d'animations qu'il procure sur les bassins versants concernés. Le mettre en place sur la Bresle sachant qu'il reste 2,5 ans avant la fin du IX^{ème} programme est peut être tardif dans une configuration globale.

M. SÉNÉCAL voudrait savoir si l'Agence peut aider l'EPTB sur le financement du poste d'animatrice de bassin, sur combien de temps et souhaite savoir s'il n'est pas possible de contractualiser sur un nombre limité d'actions, de façon à ce que cela reste réalisable dans le délai très court imparti (2,5 ans).

M^{me} OLIVIER explique que dans un contrat d'animation, il faudra fixer des objectifs sur plusieurs années, années tout au long desquelles l'Agence participera financièrement au poste de l'animatrice. Ces conditions perdureront au moins jusqu'au 31 décembre 2012, date de la fin du IX^{ème} programme.

M. SÉNÉCAL note que s'il n'y a pas d'animation, les dossiers et les actions n'avanceront pas.

M. PECQUERY précise qu'effectivement malgré toutes les incertitudes il faut rester prudent mais qu'il faut néanmoins continuer à avancer et à développer encore davantage le rôle de l'EPTB sur son bassin.

Le Conseil, à l'unanimité de ces membres, autorise le Président à tout mettre en œuvre pour reconduire le contrat de travail de l'animatrice de bassin pour trois nouvelles années et à solliciter le cas échéant les financements sur ce poste, de l'Agence de l'eau voire d'autres financeurs, si l'occasion se présente.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2010 de l'Institution.

Il autorise également le Président à tout mettre en œuvre pour souscrire un contrat d'animation auprès de l'Agence de l'eau. Il autorise le Président à signer le contrat d'animation sur le bassin versant de la Bresle avec l'Agence de l'eau mi 2010-2012 et à solliciter les financements liés à la cellule d'animation.

Concernant la création d'un animateur agricole, le Conseil d'administration souhaite que lui soit proposé pour le prochain Conseil, un plan de financement qui laisse une participation résiduelle minimale à l'Institution. Il autorise le Président PECQUERY à mener les investigations nécessaires sur ce dossier (sollicitation de partenaires, demandes de financements,...).

2.3.Financements extérieurs pour l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle (SAGE)

M^{me} BERNIZET explique que sur la période 2007-2009, l'animation du SAGE était aidée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (50%) et la Région Picardie (30%). Suite à des changements dans l'attribution des subventions de nos principaux partenaires, ce poste ne pourra plus être aidé avec les mêmes taux sur la période 2010-2012. L'Agence continuera à financer, au moins jusqu'au 31/12/2011, à hauteur de 50% mais la Région Picardie n'aidera plus qu'au prorata de la surface picarde du bassin versant, soit à hauteur de 15,5%, si l'aide accordée à l'animation des SAGE est reconduite. Sollicitées sur la part restante l'Europe (FEDER) et la Région Haute-Normandie n'ont pas répondu favorablement.

La délibération n°120 de l'Institution, datant de 2007, ne permettait de ne solliciter une aide financière qu'auprès de l'Agence de l'eau et de la Région Picardie. Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de prendre une nouvelle délibération qui permette de solliciter de nouveaux partenaires potentiels pour l'année à venir. L'Agence de l'eau souhaite qu'une délibération soit prise annuellement.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, autorise, le Président, au nom de l'Institution Bresle, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par conséquent, à signer toutes les pièces imposées (conventions de financement, etc ...) par les différents partenariats potentiels (Agence de l'eau, Régions, Etat, etc....).

3. Exercice budgétaire 2010 **3.1.Compte administratif 2009**

M. BILLARD présente le compte administratif de l'année 2009 :

<i>Résultat FONCTIONNEMENT exercice 2009 :</i>	<i>32 600,38 €</i>
<i>Résultat INVESTISSEMENT exercice 2009 :</i>	<i>59 410,18 €</i>
<i>Résultat TOTAL exercice 2009 :</i>	<i>92 010,56 €</i>
<i>Résultat global final :</i>	<i>158 808,17 €</i>

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2009 et s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.

3.2.Budget primitif 2010

M. BILLARD présente le budget primitif 2010. Pour ce projet, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 426 000€ pour le fonctionnement et 71 664€ pour l'investissement.

A l'heure où ce budget est préparé de nombreuses sollicitations concernant différents projets ont été formulées (Natura 2000, SAGE, Suivi scientifique des poissons migrateurs,...) mais très peu d'entre elles ont finalement été acceptées et confirmées. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de l'Institution Bresle, il est demandé aux Départements une participation de fonctionnement à la hauteur de celle sollicitée en 2009.

Pour 2010, il précise qu'en investissement le budget tient compte des sommes qui pourraient permettre :

- la réalisation des 1^{ères} études complémentaires au titre de la franchissabilité des ouvrages sur la Bresle et de ses affluents,
- la refonte du site internet de l'Institution prévue et inscrite en 2009 mais non réalisée,
- l'achat du standard téléphonique, du matériel informatique et du mobilier qu'il sera nécessaire de mettre en place dans les nouveaux locaux de l'EPTB,

- les investissements nécessaires à l'entretien de la propriété de l'EPTB à Nesle l'Hôpital,
- de continuer les actions entreprises par l'Institution sur le plan des animations "nature et pêche",...

M. VANSEVENANT souhaite savoir à quoi correspond la somme des 6 000€ prévus au 2185 en dépenses de la section Investissement.

M. BILLARD précise que cette dernière est destinée à la mise en place d'un standard téléphonique complet en lien avec la réalisation des futurs locaux de l'institution. En l'état, le matériel actuel ne permet plus l'extension à de nouveaux postes téléphoniques.

Il détaille maintenant les principaux postes de dépenses de fonctionnement indiquées au budget dont notamment des dépenses concernant les animations "nature "et pêche", la réalisation d'une étude sur l'évolution des statuts de l'EPTB, les publications envisagées pour 2010, le remboursement d'une partie des travaux pour les futurs locaux de l'EPTB, l'attribution d'une subvention pour la préparation des 10 ans des syndicats de bassin versant en Seine-Maritime, la mise en place des cultures intermédiaires pour 2010, le recrutement du chargé d'études continuité écologique/migrateurs,...

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2010 (détaillé ci-après), l'adopte à l'unanimité. Toutefois et conformément au souhait du Conseil d'administration de l'Institution de ne pas reconduire la campagne CIPAN pour 2010, les crédits indiqués au 6574 ne seront pas engagés.

3.3.Sortie de biens de l'inventaire

M. PECQUERY indique que le SIVOS d'Illois (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a récemment fait part à l'Institution de son besoin d'un photocopieur pour l'école. Une demande écrite sollicitant un don à titre gracieux a été adressée au Président de l'Institution dernièrement.

L'Institution s'étant doté fin 2009 d'un nouveau photocopieur, l'ancien, toujours en état de marche, n'a plus d'utilité à ce jour.

Pour mémoire, l'acquisition de l'ancien photocopieur avait été faite en 2002 pour une somme de 2 128,88 € TTC. Ce bien a été inscrit à l'inventaire du budget de l'Institution sous le n°44 - article/imputation 21838 et amorti sur 5 ans (de 2003 à 2007 compris).

Considérant que le matériel est toujours en état de marche, il est proposé que ce bien soit retiré des biens de l'Institution et qu'il soit offert en don à l'association qui en a fait la demande.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition du Président PECQUERY de retirer des biens de l'Institution la photocopieuse inscrite à l'inventaire des biens de l'Institution sous le n°44 et de l'octroyer gracieusement au SIVOS d'Illois qui en a fait la demande.

SECTION FONCTIONNEMENT	Art.	RECETTES	Total 2007	CA 2007	Total 2008	CA 2008	Total 2009	CA 2009	BP 2010
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 400,00	1 500,00	1 600,00	1 850,00	3 700,00	4 098,60	3 800,00
	7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs				275,00	100,00	202,60	200,00
	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign.	1 400,00	1 500,00	1 600,00	1 575,00	3 600,00	3 896,00	3 600,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	227 150,00	190 558,90	296 535,89	289 619,33	291 768,94	291 535,44	328 776,86
	7473(1)	Participation CG 76	59 860,00	59 449,80	107 107,00	102 107,00	104 177,00	104 177,00	104 890,00
	7473(2)	Participation CG 80	49 860,00	49 860,00	97 107,00	97 107,00	104 177,00	104 177,00	104 890,00
	7473(3)	Participation CG 60	11 080,00	11 080,00	21 581,00	21 581,00	23 149,94	23 150,00	23 309,00
	74718	Autres (Etat – CAE et Natura)	31 333,00	30 181,96	6 460,89	4 767,45		4 739,82	27 300,56
	74772	FEDER (Natura)	12 917,00	17 130,00	12 700,00	10 149,40	3 200,00	3 251,00	10 000,00
74788	Autres (régions, agence de l'eau, fédération de pêche)	62 100,00	22 857,14	51 580,00	53 907,48	57 065,00	52 040,62	58 387,30	
75	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE						31 949,89		
7588	Autres produits divers de gestion courante						31 949,89		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					240,00	240,00		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					240,00	240,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté	120 435,33		75 864,11		60 823,06		93 423,14	
	TOTAL	348 985,33	192 058,90	374 000,00	291 469,33	356 532,00	327 823,93	426 000,00	

SECTION FONCTIONNEMENT

Art.	DEPENSES	Total 2007	CA 2007	Total 2008	CA 2008	Total 2009	CA 2009	BP 2010
60	ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	11 000,00	4 262,60	9 000,00	5 792,81	6 800,00	3 478,73	6 900,00
60622	Carburant	3 000,00	1 721,11	2 700,00	1 912,34	2 300,00	820,03	2 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	673,77	1 550,00	438,72	700,00	250,95	500,00
60636	Habillement	1 000,00	0,00	1 500,00	716,90	500,00	87,80	800,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	1 867,72	2 750,00	2 724,85	3 100,00	2 266,05	3 100,00
60668	Autres produits pharmaceutiques			500,00		200,00	53,90	200,00
61	SERVICES EXTERIEURS	54 000,00	25 446,21	46 000,00	32 571,66	60 300,00	35 818,22	60 911,00
611	Contrat et prestations de services avec entrepr. (CPIE)	8 500,00	7 410,00	8 150,00	7 881,00	16 000,00	15 790,00	17 000,00
6132	Locations immobilières (Loyers)	3 500,00	2 229,09	3 000,00	2 399,04	3 500,00	2 398,52	4 000,00
6135	Locations mobilières	2 500,00	173,42	2 700,00		4 000,00		2 411,00
61521	Entretien de terrains, de parcs et jardins (Etang)	5 500,00	3 797,30	7 000,00	5 274,36	8 000,00	5 286,32	6 000,00
61522	Entretien de bâtiment	3 500,00	19,97	800,00		800,00		500,00
61551	Entretien matériel de transport	5 000,00	471,58	2 000,00	1 328,22	2 000,00	341,92	1 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	1 090,34	1 500,00	897,00	1 500,00	929,28	1 500,00
6156	Maintenance	1 500,00	1 204,37	1 700,00	965,01	2 000,00	984,69	2 000,00
616	Primes d'assurances	7 600,00	7 513,44	9 850,00	9 835,50	11 000,00	7 996,49	11 500,00
617	Etudes et recherches (dont études réforme terr. statuts EPTB.)	6 400,00	0,00	1 000,00				5 000,00
6182	Documentation générale et technique (Abon., biblio)	2 000,00	103,00	1 500,00	403,33	500,00	81,00	300,00
6183	Frais de formation (PHYTO)					6 000,00	1 800,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	1 341,50	4 000,00	3 588,20	4 000,00	210,00	4 000,00
6185	Frais de colloque	3 000,00	92,20	2 800,00		1 000,00		2 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 250,00	15 278,45	37 200,00	21 789,26	28 400,00	15 270,50	49 300,00
6218	Personnel extérieur au service (Stagiaire)	4 950,00	0,00	1 000,00		1 500,00		2 300,00
6225	Indemnités Payeur Départemental	500,00	177,00	400,00	260,43	400,00	293,86	400,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires (Centre de gestion)	1 000,00	495,40	2 000,00	432,00	800,00	452,60	600,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	0,00	1 500,00	158,31	1 500,00	148,20	800,00
6234	Réceptions (Fêtes et cérémonies)	2 000,00	487,87	1 100,00	756,89	900,00	409,29	1 000,00
6236	Catalogue et imprimés (Bull. Bresle, SAGE, Anim. Bv)	9 800,00	2 485,29	12 200,00	8 883,89	9 000,00	3 658,57	16 000,00
6238	Publicité - divers	2 000,00	751,09	1 500,00		500,00		500,00
6245	Transport de personnes extérieures à la coll. (Anim bv)	1 500,00	0,00	700,00				1 000,00
6251	Voyage, déplacements et missions (Frais de dépl et formation)	7 000,00	4 824,72	8 000,00	3 876,74	5 000,00	2 822,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	2 188,47	3 700,00	3 579,28	4 000,00	3 044,39	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	2 068,61	3 000,00	2 041,72	2 800,00	2 541,59	2 700,00
6287	Remboursement de frais (travaux locaux EPTB)							12 000,00
6288	Autres (Droits d'entrée AFEPTB)	4 000,00	1 800,00	2 100,00	1 800,00	2 000,00	1 900,00	2 500,00
63	IMPOTS ET TAXES	3 300,00	1 838,17	3 393,00	2 946,96	3 525,00	2 771,15	3 700,00
6332	Cotisations FNAL	500,00	105,33	200,00	143,62	275,00	141,93	250,00
6336	Cotisation CNFPT et Centre de Gestion 76	2 000,00	1 625,84	2 710,00	2 693,34	3 000,00	2 507,22	3 200,00
63512	Impôts et taxes fonciers	400,00	79,00	250,00	81,00	150,00	85,00	150,00
637	Autres impôts	400,00	28,00	233,00	29,00	100,00	37,00	100,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	165 836,78	155 730,28	226 758,00	223 819,07	236 300,00	220 495,84	279 125,00
64111	Rémunération principale (titul.)	30 200,00	29 586,36	38 965,00	38 963,02	41 000,00	39 038,24	24 200,00
64112	Supplément familial	1 500,00	1 408,45	2 300,00	2 164,27	2 300,00	2 181,81	3 325,00
64113	Nouvelle bonification indiciaire			2 750,00	2 728,40	2 000,00	1 650,86	2 000,00
64118	Autres indemnités (indemnités sal. titul.)	12 600,00	11 698,08	18 800,00	18 585,94	20 000,00	18 334,75	15 000,00
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	56 200,00	56 194,88	99 690,00	99 686,41	94 200,00	94 018,60	139 000,00
64168	Autres emplois aidés	19 000,00	17 349,48	2 321,61	1 868,54	10 800,00	8 305,06	21 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	23 000,00	22 930,93	37 450,00	37 242,11	39 000,00	35 212,46	48 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	13 500,00	11 388,06	15 475,00	15 472,02	16 500,00	14 620,33	13 000,00
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	7 000,00	4 277,63	6 500,00	5 855,26	7 800,00	6 034,21	11 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 970,00	217,00	650,00	222,00	700,00		500,00
6474	Versements aux œuvres sociales			1 000,00	458,51	1 200,00	697,42	1 200,00
6475	Médecine du travail	550,00	523,50	600,00	362,30	500,00	206,40	500,00
64832	Contributions au FCCPA	316,78	155,91	256,39	210,29	300,00	195,70	400,00
65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITES	22 010,00	10 810,02	40 500,00	8 446,47	15 000,00	11 188,34	20 000,00
6573	Subv. de fct aux organismes publics							500,00
6574	Subv. organismes de droit privé (agriculteurs)	22 000,00	10 809,02	40 500,00	8 446,47	15 000,00	11 188,34	19 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10,00	1,00	0,00				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11 767,00	11 761,00	11 149,00	11 144,45	6 207,00	6 200,77	6 064,00
6811	Dotations aux amortis. des imm. incorp. et corporelles	11 767,00	11 761,00	11 149,00	11 144,45	6 207,00	6 200,77	6 064,00
023	Virement à la section d'investissement	37 821,55						
	TOTAL	348 985,33	225 126,73	374 000,00	306 510,68	356 532,00	295 223,55	426 000,00

SECTION INVESTISSEMENT	Art.	DEPENSES	Total 2007	CA 2007	Total 2008	CA 2008	Total 2009	CA 2009	BP 2010
	20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	142 000,00	75 138,70	88 900,00	56 170,14	42 000,00	0,00
	2031	Frais d'étude (Etude migrateurs et travaux ?)	133 000,00	74 600,50	80 900,00	56 170,14	34 000,00	0,00	34 000,00
	205	Concessions et droits similaires, ... (logiciels et site Web)	9 000,00	538,20	8 000,00		8 000,00	0,00	8 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 000,00	19 504,92	24 196,61	1 385,77	15 000,00	1 662,53	22 335,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes (Etang)	1 000,00	179,40	1 000,00				1 000,00
	2128	Autres agencements et aménagements (Etang)	2 000,00	1 166,10	1 500,00				1 500,00
	2157	Installations, matériels et outillages techniques (Mat. Pêche)	3 000,00	119,98	1 500,00	218,10	1 000,00	456,29	1 000,00
	2181	Installations générales et aménagements divers	14 000,00	0,00	1 000,00	353,68			
	2182	Matériel de transport	14 000,00	12 743,00					
	21838	Matériel informatique	7 000,00	3 271,68	8 200,00	480,79	5 000,00	1 120,14	8 000,00
	21848	Matériel de bureau et mobilier	4 500,00	1 702,28	4 000,00	260,61	2 000,00	86,10	4 000,00
	2185	Matériel de téléphonie	500,00	177,77	5 000,00		6 000,00		6 000,00
	2188	Autres (supports animations éventuels)	2 000,00	144,71	1 996,61	72,59	1 000,00		835,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS					10 137,00	0,00	7 329,00
	2314	Construction sur sol d'autrui							
	2315	Installations, matériels et outillages techniques					10 137,00	0,00	7 329,00
	001	Soldes d'exécution de la section d'INVT reporté			11 503,39				
		TOTAL	190 000,00	94 643,62	124 600,00	57 555,91	67 137,00	1 662,53	71 664,00

SECTION INVESTISSEMENT	Art.	RECETTES	Total 2007	CA 2007	Total 2008	CA 2008	Total 2009	CA 2009	BP 2010
	10		DOTATIONS	150,00	114,75	2 811,61	2 829,57	3 137,45	3 103,08
	10222	FCTVA	150,00	114,75	2 811,61	2 829,57	3 137,45	3 103,08	215,27
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	109 762,00	40 765,03	99 136,00	49 556,44	51 818,00	51 768,86	
	1311	Etat							
	1312	Régions (Etude migrateurs)	29 762,00	14 125,03	28 321,00	40,44	28 321,00	28 321,86	
	13172	FEDER (Natura 2000)							
	1318	Autres (Agence de l'eau SN – Etude migr.)	80 000,00	26 640,00	70 815,00	49 516,00	23 497,00	23 447,00	
	28	AMORTISSEMENTS DES IMM.	11 767,00	11 761,00	11 149,00	11 144,45	6 207,00	6 200,77	6 064,00
	2805	Concessions et droits similaires (logiciels)	4 281,00	4 281,00	4 029,00	4 028,49	270,00	269,10	
	28121	Plantations et arbustes	185,00	184,00	197,00	196,22	197,00	196,22	197,00
	28128	Autres agencements et aménagements de terrain	150,00	147,00	94,00	93,69	94,00	93,69	94,00
	28157	Matériel et outillage technique	744,00	744,00	774,00	773,60	375,00	374,87	328,00
	28181	Installations générales et agencements	120,00	120,00	120,00	120,00	24,00	23,58	24,00
	28182	Matériel de transport	2 200,00	2 200,00	2 549,00	2 548,60	2 549,00	2 548,60	2 549,00
	281838	Matériel informatique	3 428,00	3 428,00	2 541,00	2 540,96	1 996,00	1 995,13	2 147,00
	281848	Matériel de bureau et mobilier	454,00	454,00	568,00	567,16	568,00	567,16	591,00
	28185	Matériel de téléphonie	43,00	42,00	79,00	78,09	79,00	78,09	79,00
	28188	Autres immobilisations incorporelles	162,00	161,00	198,00	197,64	55,00	54,33	55,00
	1068	Excédent de FCT capitalisé			11 503,39				
	021	Virement de la section de fonctionnement	37 821,55						
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 499,45				5 974,55		65 384,73
		TOTAL	190 000,00	52 640,78	124 600,00	63 530,46	67 137,00	61 072,71	71 664,00

4. Rapport d'activités de l'Institution Bresle pour l'année 2009

M. PECQUERY indique que l'Institution s'est dotée cette année d'un rapport d'activité qui a aussi pour but d'être diffusé et de servir d'outil de communication. Il invite les membres du Conseil à faire part de leur remarque.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce rapport d'activité 2009 sur le fond en indiquant que sur la forme quelques photos pourraient venir égayer encore davantage les paragraphes avec lesquels ils sont en relation.

Ce rapport sera envoyé à titre informatif aux mairies du bassin versant ainsi qu'aux principaux partenaires statutaires (Départements), financiers (AESN, Régions, Etat...) et techniques (autres collectivités, EPTB,...).

5. SAGE de la Vallée de la Bresle

M^{me} BERNIZET fait un point sur l'état d'avancement du SAGE.

Etat des lieux des milieux et des usages de l'eau

Elle indique que l'état initial devrait être envoyé à chaque membre de la commission locale de l'eau (CLE) pour correction dans les semaines qui viennent. Une réunion de la Commission permanente devrait être organisée mi-mai pour intégrer les dernières corrections à cet état initial avant sa validation finale par la CLE prévue pour fin mai/début juin.

Communication

M^{me} BERNIZET distribue pour information les actions de communication réalisées en 2009 par la CLE. Elle rappelle que l'affiche et le livret ont été envoyés à tous les maires du bassin versant en janvier 2010, avant d'être expédiés en février, aux communautés de communes, syndicats de rivières et syndicats d'eau et d'assainissement du bassin.

6. Animation de bassin versant

6.1. Protection de la qualité de la ressource : opération sur les produits phytosanitaires : présentation du bilan

M. BILLARD rappelle que l'Institution a conduit une action de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires en 2009. L'Institution, soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la région Picardie, a assuré l'organisation et l'animation de quatre réunions d'information sur le désherbage alternatif dans les collectivités. L'enquête de satisfaction faite par l'animatrice de bassin versant après ces réunions, est très positive, les sujets abordés ayant satisfait le plus grand nombre des participants.

Cette action constituait la première étape d'un travail qui se veut durable avec les collectivités du bassin de la Bresle. Pour 2010, l'Institution organise donc courant mai, la partie pratique de cette formation en emmenant sur le terrain, les participants des formations théoriques visiter une collectivité (communauté de communes du Plateau picard) ayant mis en place une démarche innovante avec une démonstration de matériel alternatif aux produits chimiques. L'Institution prendrait à sa charge les frais de transport et d'organisation de cette journée (repas, ...).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette action pour 2010 et autorise le Président à tout mettre en œuvre pour sa réalisation. Les crédits nécessaires à cette action sont inscrits au budget primitif 2010 au chapitre 62.

6.2. Maîtrise des ruissellements en milieu urbain : plaquettes de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales

M. BILLARD explique que l'animatrice de bassin mène également, dans le cadre d'une sensibilisation à la gestion des eaux pluviales, deux types d'actions :

- La rédaction d'avis techniques sur certains projets d'urbanisation, avec incitation à la gestion des eaux pluviales à la source ;

- L'information des communes dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, avec la prise en compte des axes de ruissellement et la sensibilisation au zonage pluvial. Dans ce cadre l'Institution Bresle projette de réaliser deux supports de communication en 2010 : une plaquette à destination des maires du bassin versant (distribuée en séance) et un dépliant à destination des particuliers.

M. SÉNÉCAL après avoir remarqué que l'Institution intervient sur les avis d'urbanisme côté seinomarin mais pas côté picard, se demande si l'Agence de l'eau ne pourrait pas aider à une uniformisation de cette action sur l'ensemble du bassin versant.

M^{me} OLIVIER explique que l'Agence de l'Eau peut faire un courrier à destination des services de l'Etat concernés par ces décisions d'urbanisme mais que cela n'aura que peu d'impact, ce n'est pas son rôle.

M. BIGNON indique qu'un nouveau directeur vient d'arriver à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM ex. DDEA) de la Somme et qu'il pourrait être le moment de le sensibiliser aux points évoqués précédemment.

M. MAQUET souhaite que toutes les informations liées à cette gestion des eaux pluviales ou au risque d'inondation soient prises en compte dès l'élaboration des documents d'urbanisme.

M. BILLARD souligne que ce n'est pas toujours aisé, toutes les communes n'invitant pas l'EPTB lors de ces élaborations.

M^{me} VASSALI souhaiterait savoir si la plaquette concernant la gestion des eaux pluviales distribuée en début de séance et à destination des élus du bassin, est téléchargeable.

M. BILLARD indique qu'il sera possible de la télécharger d'ici quelques jours notamment sous la rubrique "actualités" de l'Institution.

Il explique que la plaquette de sensibilisation des maires sera diffusée lors des réunions d'information locales organisées par secteur, le dépliant quant à lui, visant un plus large public et spécifiquement les particuliers, sera envoyé aux personnes portant des projets de construction. Rien n'est encore arrêté précisément quant à sa diffusion.

Ce dépliant constituera un support pour intervenir en amont des projets (diffusion dans les mairies ou à la DDTM avec le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme par exemple). Il vise à présenter de façon très concrète 3 dispositifs de gestion à la parcelle. L'objectif d'une gestion à la parcelle étant de minimiser les impacts des écoulements d'eau en aval et donc de réduire l'emprise foncière et le dimensionnement d'éventuels ouvrages de rétention des eaux ruisselantes.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, entérine ces actions de communications et de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales. Il autorise le Président à tout mettre en œuvre pour leur réalisation : sollicitation des financeurs (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseils régionaux,...), réalisation des marchés, ...

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 62 du budget 2010.

6.3.Coordination de la politique de bassin versant

6.3.1.Les ruissellements et inondations

a- Les études d'aménagement de bassins versants

M. BILLARD rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été entériné que l'EPTB pourrait se porter maître d'ouvrage des études de ruissellement et d'inondation sur le bassin de la Bresle. Conformément aux souhaits du Conseil lors du 26 octobre 2009, M^{lle} AGOGUÉ a dressé une carte de la priorisation des territoires pour le lancement des études d'aménagement des bassins versants au titre de la lutte contre les ruissellements. Validée par l'Agence de l'eau et sur la base de trois critères pondérés (questionnaires de 2003 et 2008 et surfaces à fort potentiel de ruissellement (CORINE LAND

COVER, 2006), cette carte dresse un programme pluriannuel hiérarchisant les interventions par sous bassin selon leurs priorités sur 5 niveaux.

Le Conseil d'administration après avoir entendu les propos de M. BILLARD, valide la carte des priorisations des territoires pour le lancement des études d'aménagement pour lutter contre les ruissellements et les inondations.

b- Projet de réunions d'information locales

M. PECQUERY indique que comme évoqué lors du précédent conseil d'administration, il a été proposé de se rapprocher des collectivités locales le plus rapidement possible pour savoir si elles seraient intéressées par la réalisation d'études d'aménagement hydraulique. Ces réunions sont prévues par secteur entre mi-avril et mi-mai, à la fréquence d'une réunion hebdomadaire. Il évoque le projet d'ordre du jour préparé par l'animatrice de bassin :

- Présentation de l'Institution Bresle et de son rôle d'EPTB ;
- Exposé général sur les enjeux hydrauliques, le principe de solidarité amont-aval, la répartition des rôles entre les communes et l'Institution face à ces enjeux / question des statuts ;
- Présentation de la position de principe de l'Institution face aux besoins locaux en termes d'aménagement hydraulique ;
- Diffusion de la plaquette de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales et mise en exergue des responsabilités communales en matière de gestion durable des ruissellements urbains.

Le Conseil approuve ce projet d'ordre du jour.

Comme évoqué lors de la présentation du budget, M. BILLARD indique que suite à la rencontre avec des services de l'Agence de l'eau et de l'Institution du 6 janvier dernier, il pourrait être intéressant que l'Institution prépare un travail prospectif quant à la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Bresle.

M. PECQUERY indique que ce travail peut permettre aussi d'anticiper les conséquences de la réforme des collectivités, de revoir les statuts de l'EPTB, de les rendre conformes aux textes de lois en vigueur, d'indiquer clairement l'articulation de l'EPTB avec la CLE dans le cadre du SAGE, d'envisager l'intégration de nouveaux membres à l'Institution et de voir quelles pourraient être leur participation,... L'intégration de nouveaux membres plus locaux permettra certainement que l'Institution bénéficie d'une plus grande reconnaissance par les acteurs de la vallée.

M^{me} OLIVIER explique que l'Agence de l'eau a fourni récemment un cahier des charges qui pourrait correspondre aux besoins de l'EPTB dans ce cadre. L'Agence est également prête à participer financièrement à cette étude.

Le Conseil d'administration accepte qu'une étude sur la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique de la Bresle soit lancée. A ce titre elle autorise le Président à tout mettre en œuvre pour sa réalisation ; sollicitation de financeurs publics extérieurs (Agence de l'eau, régions, ...), réalisation du marché public,...

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 61 du budget 2010 de l'Institution.

6.3.2.La contractualisation à l'échelle du bassin versant : le Contrat global

M. BILLARD rappelle que l'échéance du Contrat d'objectifs de gestion de l'eau de la Bresle est fixée à décembre 2010. Le COGE ne s'appliquant que côté seinomarin, un outil plus général comme le Contrat global proposé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pourrait être mis en place sur le bassin versant de la Bresle. Tous les maîtres d'ouvrage œuvrant dans le domaine de l'eau seraient ainsi concernés par ce contrat.

Après une rencontre entre les services de l'EPTB et les services techniques de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en janvier dernier, l'Agence a indiqué qu'un financement du poste d'animateur de bassin versant (qu'il y ait ou non un contrat global de signé) pourrait être aidé à 50%, au prorata des

missions éligibles, alors qu'actuellement le poste de M^{elle} AGOGUÉ, animatrice de bassin chargée du COGE, n'est pas subventionné par des financements autres que ceux prévus par les statuts de l'Institution. Comme décidé par le Conseil, l'Institution sollicitera prochainement l'Agence de l'eau sur ce point afin de définir avec elle, si elle peut bénéficier de financements sur le poste de l'animatrice de bassin versant dans le cadre d'un contrat d'animation.

M^{me} OLIVIER indique que lorsque le COGE a été signé en 2006, l'Agence de l'eau ne s'est pas engagée à faire un contrat global puisque le COGE ne concernait qu'une partie du bassin versant. Il n'y avait pas la cohérence hydrographique recherchée par l'Agence. Elle indique qu'un contrat global n'est pas forcément réalisable dans le délais imparti avant la fin du IX^{ème} programme de l'Agence. Toutefois le travail de définition des actions à réaliser est déjà existant (programme de mesures - PDM - annexé au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine-Normandie - SDAGE). Il est donc possible de ne contractualiser que sur ces actions qui sont prioritaires pour l'atteinte du bon état.

M^{me} MARQUET demande si le financement du poste de l'animatrice de bassin est conditionné par la signature de contrat global.

M^{me} OLIVIER explique que le contrat d'animation est un autre outil que le contrat global. S'il y a une volonté de signer un contrat global, le volet animation y sera intégré mais on peut très bien signer un contrat d'animation sans un contrat global. Cependant l'Agence souhaite que la signature du contrat d'animation soit couplé au recrutement d'un chargé d'études continuité écologique/migrateurs pour coupler l'animation de bassin versant à l'animation rivière et agricole.

M. SÉNÉCAL indique qu'il faut rester pragmatique ; 2012 n'étant qu'une très courte échéance. Il serait logique de commencer à préparer un contrat global (si l'Agence reconduit cette action dans son X^{ème} programme) en commençant par quelques actions.

Le Conseil d'administration réaffirme son souhait qu'un contrat d'animation soit signé avec l'Agence de l'eau. Il autorise le Président à tout mettre en œuvre pour souscrire un contrat d'animation auprès de l'Agence de l'eau.

7. NATURA 2000

7.1. Financement de l'animation du Document d'Objectifs pour 2010

M. BILLARD aborde les financements sollicités au titre de l'animation du DOCOB par l'EPTB pour cette année 2010. Il indique qu'à ce jour, aucune réponse n'a été faite. La sollicitation déposée auprès de l'Etat et de l'Europe se monte à environ 20 000€.

7.2. Les objectifs 2010 en termes de Contrats Natura 2000 et de MAET

M. BILLARD explique qu'en 2009, l'Institution s'est positionnée pour porter les mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) sur la partie picarde du site Natura 2000. Grâce à la convention d'aide signée avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie (CSNP) en 2009, l'année 2010 devrait voir se conclure les 1^{ers} contrats Natura 2000. Ils devraient en effet, avoir lieu sur les sites actuellement gérés par le Conservatoire. Toutefois, ils ne pourront être signés qu'après validation par le COPIL de l'augmentation des montants plafonds des mesures indiqués dans le DOCOB.

Pour 2010, M. BILLARD note qu'il serait équitable que l'EPTB se porte candidat pour porter les MAET sur le site Natura 2000 "Vallée de la Bresle" côté normand. Pour se faire, il suggère que soit sollicité un partenariat auprès du Conservatoire des sites haut-normands.

Un COPIL faisant le point sur l'état d'avancement du dossier est prévu cette année, vraisemblablement au 1^{er} semestre.

Le Conseil d'administration autorise le Président PECQUERY à tout mettre en œuvre pour que l'Institution se porte candidate pour porter les MAET dès 2011, sur tout le site Natura 2000 "Vallée de la Bresle" et à solliciter un partenariat technique avec le Conservatoire des sites naturels haut-normand sur ce dossier.

8. Travaux sur le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs ou continuité écologique

8.1. Les futurs travaux et le recrutement d'un chargé d'études

M. BILLARD explique que concernant les futurs travaux, un bilan des ouvrages à aménager a été réalisé au début de l'été 2009 entre les services de l'Etat (DREAL HN, ONEMA), le Département de la Seine-Maritime et l'EPTB Bresle pour établir des tranches d'aménagements prioritaires. Au final, 7 tranches regroupant 35 ouvrages ont été définies.

La 1^{ère} tranche de travaux est composée de 3 ouvrages : ouvrage de Mme Musset (B134 – Oust Marest), ouvrage de NORIAP (anciennement Agropicardie) (B67/68 - Sénarpont) et ouvrage de M. Laroche (B59 – St Léger sur Bresle). Parmi les ouvrages, le site de Sénarpont sélectionné « site atelier hydromorphologie » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (courrier du 17 juin 2009) a malheureusement été déclassé (fin 2009) faute d'un accord avec le propriétaire des terrains concernés par la renaturation.

Sur ces premiers ouvrages, des plans complémentaires ont été réalisés par l'ONEMA (M. Richard) afin d'être plus conformes à la réalité. Ils constitueront une base de travail qui devra être affinée pour que des travaux puissent être mis en place. Sur Sénarpont, en raison du refus d'un propriétaire de voir passer sur ses parcelles le projet de renaturation, celui-ci a dû être retravaillé sur des distances moins longues d'où un projet qui, compte tenu de la forte pente, nécessitera plus de génie civil pour maintenir la rivière dans son lit. En annexe de l'ordre du jour, il présente également le projet d'esquisse sur l'ouvrage de St Léger sur Bresle. Esquisse qui permettra mieux de prendre en compte les usages du propriétaire sur cet ouvrage et le fonctionnement de sa pompe à chaleur.

Après ces esquisses faites par l'ONEMA, des études plus complètes seront indispensables pour l'implantation des travaux, les solutions proposées par l'étude STUCKY étant obsolètes. Comme envisagé lors du précédent Conseil d'administration de l'Institution, pour travailler efficacement sur ce dossier, le recrutement d'une personne à temps plein semble indispensable.

Lors d'une dernière réunion avec les financeurs potentiels, il s'avère que l'Agence serait prête à apporter 50% du coût du salaire toutes charges comprises. Après de nombreux échanges avec l'ensemble des financeurs potentiels (Régions, Agence, DREAL), une demande sur les 30% restants du poste, sera déposée à la DREAL HN en vue de solliciter le fond européen FEDER. En effet, il s'avère que les travaux indiqués comme étant initialement mis en place pour les poissons migrateurs, seront bénéfiques à l'ensemble de l'écosystème fluvial et pas seulement à une partie de la faune aquatique.

Mme OLIVIER indique que pour solliciter le fond européen FEDER, il faut préparer un dossier qui laissera une importance conséquente à la communication sur les projets de travaux.

Après avoir entendu l'ensemble des propos présentés, le Conseil d'administration autorise le Président à solliciter des financements auprès de tous les financeurs pressentis (Agence de l'eau, Régions, Europe (DREAL), ... et à tout mettre en œuvre pour trouver un financement suffisant sur ce poste de chargé d'études continuité écologique (signature des conventions,...).

9. Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)

9.1. Bilan final 2009

M^{me} BERNIZET fait le bilan de la campagne 2009 et note qu'elle a plutôt été réussie avec 55 conventions (2 dans l'Oise, 16 dans la Somme et 37 dans la Seine-Maritime) de signées, ce qui représente environ 965 ha (23 ha dans l'Oise, 272 ha dans la Somme et 670 ha en Seine-Maritime) pour un montant d'environ 11 200 € (à raison de 12,54 €/ha).

9.2.Campagne CIPAN 2010

M. BILLARD rappelle que le 4^{ème} programme d'actions de la directive « nitrates », entré en vigueur au 1^{er} juillet 2009, prévoit un objectif national de couverture totale des sols à la période de lessivage¹ en 2012. Ce programme s'applique aux communes classées en zones vulnérables qui sur notre bassin versant ne concerne pas son ensemble. Sont classés à ce titre, tout le département de l'Oise et de la Seine-Maritime ainsi que trois communes de la Somme (Fourcigny, Caulières et Lignières Châtelain). Pour atteindre cet objectif, les projets d'arrêtés départementaux prévoient une obligation de couverture de 80% à l'hiver 2010 (atteinte des 100% en 2012).

Du fait de ce nouveau programme, l'aide que pourra attribuer l'Institution aux agriculteurs exploitant sur des communes en zones vulnérables ne pourra se faire que sur les surfaces qui sont au-delà de ces obligations soit sur les 20% restants.

M. SÉNÉCAL note que le rôle de l'EPTB est de mettre en avant des dispositifs de ce type qui ont pour vocation d'améliorer la prise en compte du risque de ruissellement sur le bassin mais pas forcément de pérenniser leurs financements.

M^{me} MARQUET souhaite savoir si sur les 20% restants, la sensibilité des terres au ruissellement est connue.

M. BILLARD indique que si les terres sont à nue l'hiver, il existe un risque mais qu'il est à relativiser parce qu'un critère de pente des parcelles est à prendre en compte. Ne sachant pas où se situent ces parcelles, il est difficile d'avoir une idée du risque de ruissellement sur ces dernières.

M^{me} OLIVIER pense qu'une réorientation des agriculteurs vers des techniques d'hydraulique douce pourrait être notifié aux intéressés en même temps qu'un abandon du financement de cette action par l'Institution.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil ne souhaite pas reconduire cette action pour l'année 2010. Un courrier sera envoyé aux agriculteurs du bassin versant expliquant cette décision. Il aura aussi pour mission de sensibiliser aux outils de lutte contre les ruissellements qui existent et sont promus actuellement par les financeurs (hydraulique douce,...).

10. Animations « nature et pêche » 2010

10.1.Les animations prévues sur 2009-2010

M. MACKELBERG détaille l'ensemble des animations que l'Institution soutiendra cette année soit directement seule ou en partenariat soit par l'intermédiaire de prestataires (CPIE notamment).

Il s'agit des animations « Au fil de la Bresle » (faite par le CPIE), des animations liées au Plan départemental Culturel du Département de la Somme (en partenariat avec la Fédération de pêche de la Somme), des Classes d'eau (en partenariat avec le Syndicat de bassin versant de l'Yères), des animations de sensibilisation pour les communes riveraines de la Bresle (en partenariat avec l'Association syndicale autorisée de la Bresle), des animations « pêche », des animations "Inspection Académique de Seine-Maritime" (sensibilisation des professeurs des écoles sur la thématique de l'environnement et du bassin versant) et des animations "Festival de l'Oiseau" (en partenariat avec l'ONEMA).

M^{me} OLIVIER indique que l'Agence souhaiterait que des classes d'eau soient développées à l'attention des élèves de lycées. Il faudrait également, pour que l'Institution bénéficie d'un soutien sur ses actions de communication, qu'elle établisse un plan de communication en hiérarchisant les actions prévues. Une rencontre avec la chargée de communication de l'Agence devrait être prévue assez rapidement pour parler des classes d'eau et de la communication qu'il faudrait faire sur l'effacement d'ouvrages...

¹ Couverture des sols à la période de lessivage : culture d'hiver, culture récoltée tardivement, repousses de la culture précédentes... et les CIPAN.

M. MACKELBERG indique que dans le cadre des classes d'eau qui ont été faites sur St Rémy Boscrocourt, un contact a été noué avec une enseignante d'un lycée d'Eu laquelle se montrait intéressée par des classes d'eau similaires au sein de son établissement.

Tarification des animations

M. MACKELBERG explique que l'Institution a mis en place une tarification sur les animations « Au Fil de la Bresle » depuis 5 ans (réalisées par le CPIE vallée de Somme), et sur les animations pêche depuis peu. Il est demandé une participation de l'ordre de 20% du coût estimé des animations aux participants (à titre indicatif, 52 euros la journée en 2009).

M. PECQUERY propose de reconduire la tarification adoptée en 2009 qui fixait un tarif unique d'animation (sous forme de forfait journalier) quel que soit le type d'animation dispensée par l'Institution (pêche, « Au Fil de la Bresle »...). Cette tarification sera valable pour les animations faites en 2009-2010.

Après avoir entendu les propos des intervenants, le Conseil d'administration donne son accord de principe pour qu'une tarification unique soit adoptée et ce, quelque soit le type d'intervention. L'Institution continuera à prendre à sa charge pour 2009-2010, les 80% du coût d'une animation hors transport. Les 20% restants resteront à la charge des bénéficiaires soit 33€ la demi-journée et 52€ la journée.

11. Point sur l'évolution de la pêche associative

M. MACKELBERG a repris les tâches de M. FORGEOIS dans ce domaine. Il indique qu'il participe toujours au soutien minima du GIP de la Bresle mais que ces missions devraient être menées par les Fédérations départementales 76 et 80.

En ce qui concerne le GIP, après une première réunion (le 05/02/10), il s'avère que l'AAPPMA de Beauchamps se retire du GIP, ce qui entraînera inévitablement une baisse du nombre d'adhérents du GIP. A ce titre, le GIP ne pourra soutenir financièrement la location de ses parcours de pêche pendant des années, ce qui peut conduire à une fin du GIP. Par conséquent cela entraîne une diminution de l'attractivité de la pêche associative en vallée de la Bresle. En effet, le linéaire de pêche réciprocaire tend à se restreindre.

Concernant ces problématiques de fond, le champ d'actions de l'Institution est finalement très limité auprès des associations. Il semble toutefois que des améliorations soient envisageables ces prochaines années en travaillant de concert avec les Fédérations Départementales qui se sont récemment dotées de moyens conséquents : réalisation des Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (PDPG) et, recrutements d'animateurs pêche, orientation vers de nouvelles actions en faveur de l'éducation à l'environnement et le développement du tourisme pêche ...

M. SÉNÉCAL pense également que c'est plus du ressort des Fédérations départementales de développer la réciprocity y compris sur la Bresle.

12. Changement de locaux de l'Institution

M. PECQUERY indique que les dernières nouvelles concernant les futurs locaux ne sont pas réjouissantes : lors du Conseil d'administration de la maison de retraite du 13 janvier 2010, la demande de prolonger le délai de mise à disposition des locaux en faveur de la mairie d'Aumale a été refusé. Ce délai court donc jusqu'en 2016. Sur cette base et sans cette lisibilité, il est difficile d'engager des travaux dont l'échéancier de remboursement pourrait courir jusqu'en 2015.

De récentes discussions avec la mairie d'Aumale laissent également présager que les travaux dans l'aile de gauche ne sont plus à l'ordre du jour, d'où un retour au point de départ.

Ces incertitudes et ces revirements de situation pénalisent l'Institution dans la mise en œuvre de sa politique ; il est nécessaire de trouver rapidement une solution, un accueil de nouveaux salariés n'est, à ce jour et dans les conditions actuelles, pas envisageable.

M. DUHAMEL explique qu'il convient d'attendre quelques semaines et les élections du nouveau maire d'Aumale. Il conviendra dès lors de prendre rendez-vous avec ce dernier pour aborder le cas précis des

locaux (travaux?,...) et de leur localisation. Il indique qu'il serait dommage que l'Institution déplace son siège social et quitte Aumale.

Le Conseil d'administration donne son accord pour qu'une rencontre avec le nouveau maire soit envisagée le plus rapidement possible et qu'une solution soit arrêtée. Il autorise le Président à mener les négociations avec le futur maire d'Aumale et à arrêter une solution de relogement qui satisfasse aux intérêts de l'Institution. Le budget 2010 tient compte du remboursement d'une partie des éventuels travaux qui pourraient bénéficier à l'Institution pour la réhabilitation de ses nouveaux locaux.

13. Divers

13.1. Vie de l'EPTB

➤ Un ACMO au sein de l'EPTB en remplacement de M. FORGEOIS

M. PECQUERY rappelle que l'Institution doit se doter d'un agent volontaire qui sera chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité du Président. Sa mission sera :

- de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- de faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

L'agent volontaire bénéficiera d'une formation avant sa prise de fonction et d'une formation continue et assistera de plein droit aux réunions du Comité Technique Paritaire.

L'agent volontaire disposera d'une demi-journée par semaine pour se consacrer à sa mission d'information, d'animation et de conseil (tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité, formation, analyse de cas, visites de sites notamment et d'autre part, à l'élaboration de notre fonds documentaire).

Mme OUALLET secrétaire-comptable de l'Institution est candidate à cette fonction.

Le Président entendu, le Conseil d'administration de l'Institution accepte la candidature de M^{me} OUALLET au poste d'ACMO et autorise le Président à tout mettre en œuvre pour l'accomplissement de ces nouvelles missions.

➤ Refonte du site internet de l'Institution

M. BILLARD indique que le site internet de l'EPTB est en cours de refonte et que d'ici 3 mois, un nouveau site bénéficiant des dernières technologies internet sera accessible toujours à l'adresse suivante : <http://www.eptb-bresle.com>

Les crédits votés en 2009 ont été reportés sur 2010 pour l'accomplissement de l'action en question.

➤ Prime et indemnité des personnels de l'EPTB Bresle : Primes de service et de rendement (PSR)

M. BILLARD signale que le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 (JO du 16 décembre 2009) abroge et remplace à compter du 17 décembre 2009, l'ancien dispositif de la PSR. Compte-tenu de l'équivalence des grades entre les fonctionnaires d'Etat et des territoriaux pour le régime indemnitaire, l'arrêté du 15 décembre 2009 fixe le taux de base annuel de la PSR par grade comme suit :

- | | |
|---|---|
| - contrôleur : 986 € | - ingénieur : 1659 € |
| - contrôleur principal : 1289 € | - ingénieur principal : 2817 € |
| - contrôleur en chef : 1349 € | - ingénieur en chef de classe normale : 2869 € |
| - technicien supérieur : 1010 € | - ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 5523 € |
| - technicien supérieur principal : 1330 € | |
| - technicien supérieur en chef : 1400 € | |

Afin de prendre en compte ce changement de fondement juridique, les collectivités doivent prendre une délibération pour appliquer ces nouvelles dispositions. Tant que cette délibération n'a pas son

caractère exécutoire, les anciennes dispositions relatives à la PSR mise en œuvre dans la collectivité restent applicables.

Le Conseil d'administration décide d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, la prime de service et de rendement aux agents de la collectivité pouvant en bénéficier.

➤ Evènement de communication à l'échelle départementale sur la création des syndicats de bassin versant côté 76

M. BILLARD soumet au vote du Conseil, une demande de subvention de 500€ sollicitée par le syndicat de bassin versant de la Varenne au nom des syndicats de bassin versant de la Seine-Maritime pour le projet de journée anniversaire de la création des syndicats de bassin versants seinomarins il y a 10 ans.

Même si l'Institution, à cette date était déjà existante, une action de communication d'ampleur départementale pourrait être envisagée pour rester cohérent avec les autres organismes de bassin limitrophes.

Il s'agirait d'un évènement central à destination des acteurs de l'eau et de tous les élus concernés (sous une forme simplifiée type table ronde,...) lequel serait relayé au niveau médiatique par France 3 régions, voire d'autre journalistes, des radios...

Le coût de cette journée « formule simplifiée » serait de l'ordre de 500 € par structure. La date reste à définir, dans une période allant de mi-septembre à mi-octobre.

MM. PECQUERY et SÉNÉCAL notent que l'Institution a du mal à mettre en valeur les actions qu'elle promeut. Une manifestation de ce type constitue une opportunité de montrer ce qui est fait dans le domaine de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique de la Bresle.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, accepte la demande de subvention et autorise le Président à tout mettre en œuvre pour que l'Institution participe à cette manifestation. Il est autorisé à procéder au versement des 500€.

13.2.Projets limitrophes en cours

➤ Le projet de parc naturel marin des 3 estuaires

M^{me} BERNIZET explique qu'un projet de parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche est en cours d'étude. Le 20 janvier dernier, les Préfets de la Région Picardie et du Pas de Calais et le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, en charge de ce dossier, ont présidé la réunion d'installation de l'instance de concertation pour l'étude de ce projet. Cette instance devra, suite à différentes réunions de travail, entre autre point identifier le ou les hypothèses de périmètres pertinents, en cohérence avec les orientations retenues.

Le périmètre de ce futur parc pourrait inclure l'embouchure de la Bresle.

L'Institution Bresle (en tant que structure porteuse du SAGE) et la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle font partie de cette instance et, à ce titre, peuvent participer aux groupes de travail et seront consultées sur le projet de parc.

➤ Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

M^{me} BERNIZET rappelle qu'une réunion de lancement de ce SAGE s'est tenue le 23 octobre 2009, à Amiens, sous la présidence de M. le Préfet de la Région Picardie.

Un SAGE est normalement délimité par son bassin versant hydrographique naturel. C'est le cas pour le SAGE de la Vallée de la Bresle mais pas pour le SAGE Somme aval, limitrophe au bassin versant de la Bresle, qui lui sera défini sur des limites administratives. Les communes de la Somme comprises sur les deux bassins versants (Bresle et Somme) n'ont d'ailleurs pas été consultées sur la définition de ce périmètre du SAGE Somme aval. Il est à noter qu'elles en seront exclues. Il existera donc un « vide » inter-SAGE constitué des parties de communes exclues du SAGE Bresle puisque en dehors du bassin versant naturel.

L'Institution Bresle et la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle n'ont pas été consultées officiellement sur le projet de périmètre.

*Les membres du Conseil d'administration, à la lecture de ces informations, sont surpris par cette incohérence hydrographique. Ils souhaitent que le Président procède à l'envoi d'un courrier à l'attention des Préfets des Départements concernés marquant les incohérences quant à la façon de procéder pour la délimitation du périmètre qui dénigrent les fondements mêmes d'une gestion de l'eau à une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant.
Une copie de ce courrier sera adressée au ministre concerné.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président PECQUERY, après avoir remercié les participants, clôt la séance.